

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLONISÉ PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centus par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centus par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Le Pape roi.—Ouverture de la quatrième Session du cinquième Parlement de la Législature de Québec; discours du T.ône; l'agriculture et la colonisation seront l'objet de la plus haute protection de la part de la Législature; extrait du discours de l'Hon. Premier Ministre M. Ross et des Honorables Conseillers Législatifs, MM. le Dr Praxède LaRue, Wood et Champagne.

Causerie Agricole : Maladies des pocs (Suite).—Les soies; la petite vérole; charbon à la langue; mal de pied; cours de ventre; caillots de sang aux oreilles; vers aux oreilles; la jaunisse.

Sujets divers : Mettre en réserve les œufs destinés à la couvaison.—L'huile de charbon pour débarasser les pomiers des parasites qui les infestent.—Cause de maladie chez les cultivateurs.—Préparation du sol et répartition des engrais.

Choses et autres : L'agriculture théorique et pratique.—Le jeune bétail au point de vue de l'engraissement.

Recettes : La gale chez les porcs.—Onglet dans les yeux du porc.

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," du 5 au 12 mars (29 liste).—M. Régent Fortin, J. P., St Alexandre de Kamouraska;—M. J. A. Pratt, Fraserville; M. Cyrina Ouellet, Kamouraska;—M. Pierre Lortie, Beauport;—M. J. E. Pouliot, avocat, Fraserville;—M. Onésime Durocher, St Agapit de Beauvillage;—M. Edouard Brais, St Urbain de Chateauguay.

Nous avons été empêché de publier la Gazette des Campagnes la semaine dernière, par l'absence à notre atelier typographique de trois de nos ouvriers malades. Pour cette même raison, nous avons été privé de l'avantage d'assister à la Convention de la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec," qui a eu lieu à Québec la semaine dernière, et à laquelle nous avions été particulièrement prié d'assister, par plusieurs amis de la Gazette des Campagnes.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Maréchal, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Pape-Roi.—Nous sommes dans le monde entier deux cent millions de catholiques qui veulent que le Pape soit roi: voilà un plébiscite tel qu'il n'y en a jamais eu de plus solennel. Qu'en pensent les partisans du suffrage universel et ceux qui mettent le droit dans le nombre; et ceux enfin qui sont toujours prêts à courir au devant des aspirations des masses pour leur donner satisfaction et aider à la réalisation de leurs désirs? Ou bien qu'ils renoncent à des principes dont ils se font gloire ou bien qu'ils s'unissent avec nous, ils en fassent l'application en revendiquant, au nom du droit appuyé sur le nombre, la liberté du Pape. Or, le Pape ne peut être libre, s'il est sujet; sa liberté ne repose que sur sa royauté.

Nous voulons le Pape libre parce que nous voulons le Pape tel que le Christ l'a établi. Or, le Christ l'a voulu libre, exempt de toute sujétion, indépendant de tout pouvoir humain. Celui qui a reçu pouvoir de tout lier et délier sur terre ne peut être lié par les lois d'aucun pouvoir humain; il ne peut être sujet. Or, on est sujet ou l'on est souverain; pas de milieu. Mais le Pape ne peut être sujet, parce que dans le droit romain la souveraineté est inaliénable et de droit divin. Voici comment un grand évêque de notre siècle a sur cette manière résumé, ainsi qu'il le dit lui-même, tout l'enseignement de l'école: Dans la personne du chef de l'Eglise, l'immunité est absolument d'institution divine; c'est pourquoi elle est inaliénable et imprescriptible.

Le Pape est donc dans sa personne exempt de toute sujétion et de tout tribut. Puisque cette immunité est absolument et divinement inaliénable, le Pape ne peut pas, le voulût-il, se faire le sujet d'un roi quelconque. Puisque cette immunité est imprescriptible, n'est ce pas folie aux usurpateurs d'espérer dans le fait accompli? Ne savent-ils donc pas que la justice comme la vérité est éternelle? L'erreur n'a

qu'un temps. l'injustice n'a pas de stabilité et, pour tardive et honteuse qu'elle soit, la juste vengeance du crime vient tôt ou tard.

Nous ne voulons pas un *Pape sujet*, nous voulons le *Pape Roi* parce que le Roi des Rois, le Christ, le vainqueur de qui Dieu a mis les nations comme un héritage, a voulu que son Vicaire ne fût sous la main ni sous la domination d'aucun homme. Comme l'a son vent rappelé Pie IX. c'est par une disposition particulière de la divine Providence qu'il est arrivé après la chute de l'empire romain et sa division en plusieurs États indépendants les uns des autres, que le Pontife Romain est, au milieu de cette multitude de son vassalités diverses, son principal témoin, afin que n'étant jamais dans la dépendance d'une puissance civile, il pût exercer avec une liberté entière, l'autorité et la juridiction que Notre Seigneur Jésus-Christ lui a conférées sur l'Église universelle. C'était une condition nécessaire pour que les fidèles pussent acquiescer et obéir à ses décrets, à ses avis, à ses ordres avec une parfaite tranquillité de conscience et entière sécurité, sans que jamais ils eussent lieu de craindre ou de soupçonner le moins du monde, que ses actes auraient subi la pression et l'influence d'un pouvoir civil quelconque.

Puisque la Providence nous a voulu donner un Chef indépendant, nous ne pouvons pas plus nous résigner à le voir privé de son indépendance que nous ne pourrions consentir, si cela était possible, à lui voir perdre le privilège de son infailibilité. De droit divin, il est aussi indépendant qu'il est infailible, et l'on ne peut pas plus violenter sa liberté que ses décisions doctrinales: de tels attentats seraient nuls de droit. Non seulement on ne peut pas d'opposer contre son gré le Pontife Romain de sa souveraineté temporelle, mais même il ne lui est pas loisible d'abdiquer cette souveraineté que la divine Providence a établie dans l'intérêt de l'Église universelle. Quand donc les chefs de l'Église se liguent pour réclamer le pouvoir temporel du Pape ils accomplissent un devoir sacré et inéluctable. Si un injuste agresseur dépouille un père de ses biens et le réduisait en captivité dans un coin de sa maison, quel serait le devoir d'un fils benin né? Ne serait-ce pas de réclamer, par tous les moyens légitimes, la délivrance de son père et la restitution de ses biens?

C'est précisément ce que se propose la *Ligue pour le Pape*, et c'est pourquoi nous nous croyons en son droit de répondre à ses appels et de coopérer de tout notre pouvoir au succès de ses efforts. — *Le Propagateur catholique de la Nouvelle-Orléans.*

Ouverture du Parlement de la Législature de Québec — La quatrième Session du cinquième Parlement de la Législature de Québec a été ouverte jeudi, le 5 mars 1875, par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Masson.

Voici le discours du trône lu par Son Honneur M. Masson qui pour la première fois présidait à l'ouverture du Parlement Provincial, en sa qualité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux, en vous rencontrant pour la première fois en ma qualité de représentant de Notre Auguste Souveraine,

de vous souhaiter cordialement la bienvenue au siège du gouvernement, et je vous remercie de vous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel que je vous ai fait au nom de Sa Majesté.

Vous aurez, pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la Législature de notre province depuis la Confédération. Le travail de la commission chargée de codifier ces statuts va vous être soumis, et l'examen des sujets multiples qu'ils embrassent devra requérir de vous une attention toute particulière.

De nouvelles mesures vous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entre autres sur la manière de disposer des biens échus à la Province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales.

La condition des classes industrielles a attiré l'attention de mon gouvernement, et une loi vous sera présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis, selon l'usage, et des subsides vous seront demandés pour pourvoir aux besoins du service public.

J'ai confiance que les efforts qui ont été faits pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la province, se sont avant peu, accomplis de succès, et je compte sur vous pour assister mon gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise de réduire les dépenses le plus possible, sans nuire cependant à la bonne administration des affaires publiques.

C'est l'intention de mon gouvernement de vous demander d'augmenter les octrois destinés aux travaux de colonisation, afin de donner une nouvelle essor à l'exploitation de nos terres incultes et de faire tourner ainsi au bénéfice de l'agriculture, la légère dépression qui se fait momentanément sentir dans l'industrie manufacturière et dans le commerce.

Je verrai à ce que les sommes que vous aurez votées soient déversées avec la plus stricte économie et de la manière la plus profitable possible.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

La question de la constitutionnalité de la loi des licences usées par le Parlement fédéral, ayant été soumise à la Cour Suprême du Canada, mon gouvernement, de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la Confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des Législatures sur cette matière. Je suis heureux de dire que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

Une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et au règlement de comptes qui a suivi cette vente. Mon gouvernement fera connaître le résultat des investigations de cette Commission, aussitôt qu'il lui aura été communiqué.

Le Parlement du Canada ayant, dans sa dernière session, reconnu que la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa constituait une entreprise nationale et non provinciale, a voté au gouvernement de cette Province une subvention de douze mille piastres par mile, et a voté la ligne du chemin de fer construit par la Province et autrefois connu sous le nom de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Copies de ce mémoire, ainsi que d'un document par lequel l'on demande le rajustement du subside basé sur la population, vous seront communiquées sans retard.

Les rapports des départements seront soumis à votre approbation dès les premiers jours de cette session, et vous feront connaître les opérations des différentes branches du service public.

Je vous engage à discuter avec calme et votre patriotisme ordinaire les questions qui intéressent notre province et nos loyales et laborieuses populations.

Je réclame de vous tout le bon vouloir dont vous avez fait preuve sous le gouvernement de mon distingué prédécesseur, et je prie Dieu qu'il bénisse vos importants et utiles travaux.

A l'Assemblée Législative, M. Nantel député du comté de Terrebonne, secondé par M. Sawyer député du comté de Compton, a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône.

Au Conseil Législatif M. le Dr LaRue, récemment nommé membre du Conseil, avait accédé l'honneur de proposer cette adresse, seconde par l'Hon. M. Wood.

Nul doute que l'allusion faite à l'agriculture et à la colonisation, dans le discours du Trône, provoquera tant au Conseil Législatif qu'à l'Assemblée Législative, une discussion toute à l'avantage de la classe agricole, car nous aimons à le proclamer ici, les honorables membres du Conseil et de l'Assemblée Législative sont pour ainsi dire unanimes à vouloir aider, par tous les moyens possibles, au développement de la colonisation ainsi qu'à opérer le progrès agricole dans ses différentes exploitations, et pour en arriver là, à favoriser d'une manière pratique l'enseignement agricole par nos écoles d'agriculture, les cercles agricoles, et les journaux d'agriculture.

L'Hon. M. P. LaRue, que l'on sait si disposé en faveur de la classe agricole, dont il s'honore d'être lui-même un membre par profession, a le premier donné le signal de ce mouvement patriotique, tel que nous le verrons par l'extrait suivant que nous faisons de son discours :

..... "Le Gouvernement de Québec, a dit M. le Dr LaRue, convaincu que la base de la prospérité d'un pays repose sur les succès de son agriculture, nous soumettra des mesures pour favoriser son développement et son amélioration par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales. Cette question doit intéresser particulièrement la législature. Quoi qu'on en dise, l'agriculture a fait de grands progrès, et les efforts louables qui ont été dans ce sens ont produit de bons résultats. Nous devons rendre justice à ceux qui ont donné tant de preuve de leur zèle et de leur dévouement. Mais il semble admis que l'ancien système a fait son temps. Si nous ne voulons pas rester stationnaires, il nous faut des changements et des réformes urgentes; les cercles et les écoles d'agriculture subissant une nouvelle direction, donneront certainement une vive impulsion à notre agriculture, et il n'y a pas à le nier: point de progrès sans éducation agricole.

"L'expérience a déjà prouvé amplement que les cercles agricoles stimulés par des conférenciers compétents et encouragés, réformeront rapidement notre agriculture. Les écoles d'agriculture formeront les conférenciers et les conférenciers éclaireront la population agricole.....

"La proposition de Son Excellence de demander l'augmentation des octrois destinés aux travaux de colonisation sera accueillie comme elle le mérite.

"L'exploitation de nos terres incultes ne peut manquer de bénéficier à notre agriculture et ne peut manquer aussi de servir de contrepois à la dépression momentanée de l'industrie manufacturière et du commerce. Cette politique d'augmentation des octrois de colonisation employés avec la plus stricte économie est bien certainement la plus juste et la plus populaire de toutes les politiques....."

L'Hon. M. Wood, qui a secondé l'adresse, a dit entre autres choses "Que l'agriculture a fait beau-

coup de progrès, mais elle peut encore progresser et il est heureux de voir que le Gouvernement est décidé à faire tout en son pouvoir pour développer les ressources agricoles de notre Province."

L'Hon. M. Champagne voit avec plaisir que le gouvernement a l'intention d'augmenter les crédits destinés à la colonisation et qu'il est fermement décidé à travailler au développement de l'agriculture. Il a l'espoir que le projet soumis par le premier ministre fera faire de grands progrès à notre agriculture, qui a pris un nouvel essor depuis quelques années, grâce aux concours, à l'établissement des boulangeries et des fromageries. Tous les cultivateurs sont très satisfaits de ces établissements. Tous nos cultivateurs sont remplis d'émulation; ils améliorent leur bétail, et, tous les ans, ils augmentent la prospérité de leurs fermes. Ce progrès est sensible dans la partie de la province où il réside; elle a emprunté à la rive sud ce qu'elle avait de meilleur. Félicitons-nous, dit-il, de ces succès, car plus notre agriculture avancera dans la voie du progrès, plus notre pays deviendra prospère.

Nous publions ici un extrait du discours de l'Hon. Premier, M. Ross, que les cultivateurs apprécieront, sans doute, puisque, comme Commissaire du Département de l'agriculture, il a pour ainsi dire en mains les destinées de la classe agricole.

Voici ce qu'il dit touchant l'agriculture dont il a la direction pour ce qui concerne la Province de Québec :

..... "Je ne puis cependant me dispenser de dire un mot sur l'agriculture; comme chef de ce département, j'y dois toute mon attention. Ayant fait des études spéciales sur cet important sujet, et étant arrivé à la conclusion que l'agriculture est la base, la pierre fondamentale d'un pays, il m'est impossible de n'en pas parler. Le gouvernement est fermement décidé à faire tout son possible pour développer les ressources agricoles et pour faire disparaître les abus. On ne peut opérer toutes les améliorations d'un seul coup; la tâche serait trop difficile, pour ne pas dire impossible. Car il faut tenir compte des préjugés, et en agriculture il y a peut-être plus de préjugés qu'ailleurs. Il nous faut les faire disparaître graduellement, et pour cela, il nous faut choisir les moyens les plus sûrs. Eh bien, Messieurs, voilà ce que nous nous proposons de faire, et quelques-uns des moyens que nous voulons employer sont mentionnés dans le discours du trône: éducation agricole, concours, expositions provinciales et locales. Il faut, pour ainsi dire, infiltrer la science agricole chez les cultivateurs. Ce sont là les moyens généraux. Quant aux accessoires, ils ne seront pas non plus négligés.

"Les cercles agricoles ont fait beaucoup de bien. Mais vous trouverez aussi des gens—ils ne sont pas nombreux. Dieu merci—qui vous diront que ça ne vaut rien. On comprend facilement que si les auditeurs croient en savoir plus long que le conférencier, ce dernier produira peu d'effet. Nous ne devons pas tenir compte de cette petite minorité; car partout on reconnaît que les lectures et les cercles agricoles produisent une somme de bien considérable. Ce n'est pas l'intention du gouvernement de forcer les localités à

entendre des conférenciers malgré elles. Nous, nous enverrons des conférenciers aux localités qui les demanderont.

« Comme vous le voyez par le discours du trône, la colonisation ne sera pas négligée. C'est l'intention du gouvernement d'adoucir un peu la légère dépression momentanée que le pays subit, et d'empêcher nos compatriotes d'aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas toujours. Nous voulons favoriser la classe industrielle en lui donnant l'occasion de s'établir sur les magnifiques terres de cette province, si elle en a le courage et les aptitudes. Pour atteindre ce but, nous terminerons et nous augmenterons nos voies de communication, les voies indispensables à la colonisation.

« Je ne suis pas en faveur du projet de subventionner les colons ou de leur aider à vivre la canne à la main. C'est une mauvaise mesure. Le meilleur moyen de favoriser la colonisation, c'est de lui ouvrir des voies de toutes sortes. Si le gouvernement réussit dans cette direction, il aura obtenu un grand succès.

« Les crédits accordés à la colonisation ont été distribués judicieusement, j'aime à le croire; mais chaque comté veut avoir sa petite part. Il faut un chemin ici, une route là. On assiège les députés de demandes, et les députés assiègent le gouvernement. Et le résultat, c'est qu'un grand nombre de chemins sont commencés et non terminés. On a des chemins ouverts par un bout seulement et l'on ne peut par venir à une colonie établie à l'autre bout. Il faut du courage pour se livrer au défrichement, je le sais, mais il y a aussi de belles espérances. La culture dans cette province est certainement l'industrie qui donne le plus de succès, de prospérité et de bonheur domestique..... »

CAUSERIE AGRICOLE

MALADIES DES PORCS (Suite).

Les soies.— Cette maladie particulière au cochon, se déclare sur un des côtés du cou, sur les amygdales, à la jugulaire et à la trachée artère.

La partie de l'animal que est affectée de cette maladie a les soies qui la recouvrent hérissées, très dures et différentes des autres, tant par leur force que par leur couleur beaucoup plus terne. La douleur qu'elle lui font ressentir au moindre attouchement est vive, la peau se décolore à l'endroit malade, qui est toujours concave, et les muscles, ainsi que toutes les parties nerveuses sur lesquelles cette maladie a coutume de se fixer, sont desséchés et retirés. La soif la précède; la tristesse, le dégoût et l'inertie l'accompagnent; les forces abandonnent l'animal, et les coups ne peuvent vaincre son insensibilité. La fièvre augmente avec le mal, et l'agitation des fibres, la bave qui sort avec abondance de sa bouche brûlante, sont des indices certains de la gravité du mal; la mâchoire inférieure est continuellement agitée et les yeux sont enflammés. La diarrhée et la constipation qui ont coutume d'accompagner cette maladie, ne peuvent en rien calmer les inquiétudes du cultivateur: l'une en soulageant momentanément le malade, ne doit point le guérir, et si elle prolonge sa vie, ce

n'est qu'au milieu des souffrances les plus cruelles, qui finissent toujours par l'enlever; mais l'antro, au contraire, absorbe l'animal, qui meurt au bout de quelques heures.

Cette maladie qui se communiquerait très rapidement aux autres animaux de la même espèce, si l'on ne se hâtait pas d'éloigner ceux qui en sont atteints, rend la chair pestilentielle. Il suffit de dire que la mort serait inévitable à ceux qui en mangeraient, pour détourner tout le monde d'en faire le moindre usage.

L'animal étant mort, il est facile d'apercevoir les différents effets de chacun de ces deux extrêmes. Celui qui aura subi la mort la plus prompte aura la trachée artère et tous les conduits membranoux de l'estomac gangrenés, tandis que la gangrène ne se sera principalement attachée que sur les intestins de celui qui aura été sujet à la diarrhée.

Maintenant que nous connaissons toute la gravité de cette maladie, nous allons indiquer ses principales causes, telles que les grandes chaleurs, la sécheresse, la malpropreté de la porcherie, l'air corrompu qui s'y renferme, un repos trop absolu ou un exercice forcé, le manque de boisson convenable, enfin les aliments putréfiés.

Quoique cette maladie ne présente pas moins de danger que le charbon, avec lequel elle a beaucoup de ressemblance, il ne faut cependant pas croire que la guérison soit impossible; la négligence est souvent la principale cause de ses désastres.

Dès que vous verrez la maladie parvenue à son dernier période, c'est-à-dire lorsque les animaux, entièrement dégoûtés et abattus par une tristesse continuelle, semblent n'attendre que la mort, séparez les avec la plus grande diligence possible de ceux qui seront en pleine santé, ou qui n'auront que les premiers symptômes de la maladie; pratiquez une fosse assez profonde en terre, précipitez les au milieu, et après avoir fait brûler sur eux de la paille, recouvrez-les de la terre que vous aurez ôtée du trou et battez la avec force, mettez ensuite sous des toits réparés les animaux malades et ceux qui se portent bien; pour ces derniers appliquez leur un bouton de feu à l'endroit où la soie a coutume de se montrer, mettez du beurre sur la plaie, mêlez trois ou quatre gros d'antimoine cru en poudre très fine et autant de sel avec leurs aliments journaliers, et ajoutez du vinaigre à l'eau que vous devez leur donner pour boisson.

Quant aux autres cochons où la soie commence à se déclarer, il ne faut pas perdre de temps pour en enlever la plaie au moyen d'un petit crochet en fer, qui, passé dans l'épaisseur de la peau, vous aidera à la soulever et à couper le tour avec un bistouri ou une lame bien tranchante; il faut aller jusqu'au fond de la tumeur.

Cette opération faite, si l'intérieur de la plaie est noir, il faut avoir recours au bouton de feu, que l'on applique à plusieurs reprises, pendant l'intervalle desquelles on place un petit morceau de souffre sur la partie malade: l'animal ainsi opéré, donnez lui pour brouillage une infusion de plantes aromatiques auxquelles vous joindrez un peu de vinaigre. Le genre de nourriture ci devant prescrit ne pourra lui être donné que trois jours après; faites aussi dissoudre un peu de sel de nitre dans de l'eau blanche vinaigrée.

Il faut avoir soin de présenter cette boisson au porc malade.

La plaie une fois cicatrisée, vous délayerez dans de l'eau tiède deux gros d'aloès en poudre que vous donnerez pour purgation au porc malade.

Tels sont les moyens les plus simples et en même temps les plus efficaces pour la guérison de la soie, qui, en détruisant les pores sur lesquels elle se jette, peut en un très court espace de temps causer la ruine des maîtres auxquels elle appartient.

La petite vérole chez les pores — Cette maladie présente les mêmes caractères et suit la même marche dans le porc que dans l'homme.

L'animal qui en est atteint baisse la tête, porte les oreilles en arrière et entortille plus sa queue, devient paresseux, les soies sont hérissées, ses yeux sont ternes et sa respiration difficile, l'appétit a diminué. Vers le troisième ou quatrième jour, on aperçoit sur les pores blancs des taches rouges qui grossissent jusqu'au quatrième jour, époque à laquelle elles commencent à fléchir du centre et à suppurer. Au neuvième ou dixième jour, les boutons sont tout blancs et couverts d'une croûte qui commence à tomber vers le douzième jour.

Remède. — Donnez à l'animal malade une loge tempérée et une bonne litière; si c'est un vieux porc, donnez-lui du lait sûr pour bois-on, et, à défaut de lait, associez du levain à l'eau; faites suivre le même régime aux truies dont les petits sont atteints de cette maladie. Administrez aux goretts, si l'éruption est lente, la moitié d'un grain d'ellébore blanc, et un grain à un grain et demi aux gros pores; ce remède doit être administré dans du lait frais.

La boucle (charbon à la langue) — Cette maladie est de même nature que la maladie des soies et provient des mêmes causes. En voici les symptômes: accès de fièvre, grincement de dents, dégoût, faiblesse, immobilité, tête baissée, et le plus souvent le porc qui en est atteint reste couché. Il lui pousse, dans un endroit quelconque de la bouche, une vésicule blanchâtre qui, par la suite, devient brune, noirâtre et gangrenée, et qui finit par tomber. La gangrène se répand dans toutes les parties de la bouche et fait périr l'animal.

Remède. — Aussitôt que vous apercevrez cette maladie chez les pores, ouvrez lui la bouche, crevez la vésicule qui s'y trouve avec l'instrument qui vous tombera sous la main, frottez la plaie avec du sel ammoniac dissous dans le vinaigre; donnez-lui ensuite à boire des remèdes acides et amers, et faites les lui prendre de force s'il se refuse à les prendre de bonne volonté; soumettez-le à la même tisane que celle prescrite pour la maladie des soies. Si l'animal venait à mourir, enterrez-le parce que cette maladie est contagieuse.

Mal de pied. — Cette maladie naît de la mauvaise nourriture, du régime, de la température, enfin de toutes les causes qui peuvent affaiblir l'animal. Voici les symptômes qui indiquent qu'un porc est atteint de cette maladie: dégoût, complet, bouche baveuse, digestion difficile, boitement de l'un ou de l'autre pied, plaies dans la bouche provenant des vésicules blanches: le bord en est blanchâtre et le fond rougeâtre, quelquefois celui-ci est noirâtre ou blanchâtre, elles ont la grosseur d'un pois et sont quelquefois plus larges.

Les plaies entre les ongles rendent un pus aqueux et infect; elles sont presque toujours accompagnées de tumeur inflammatoire à la circonférence de la couronne; c'est pourquoi le boitement devient sensible. Souvent l'animal n'a que des plaies aux ongles sans en avoir à la bouche, comme il peut en avoir à la bouche sans en avoir aux ongles.

Remède. — Si les plaies à la bouche prennent un mauvais aspect, frottez les avec une forte saumure; mais, dans le cas contraire, attendez que la digestion soit rétablie; ces plaies, le plus souvent, guérissent d'elles-mêmes.

Si l'animal est fortement attaqué du mal de pied, l'enflure lavez la plaie avec du vitriol bleu, enveloppez d'une bouillie de son, si vous voyez qu'elle s'étend beaucoup autour du pied; dans ce cas, enlevez la partie de cette corne soulignée, lavez ensuite la plaie avec de l'eau de vitriol bleu, et pansez ensuite avec de l'étoupe au moyen d'un bandage.

Avant de commencer aucun remède, il faut faire entrer les animaux dans l'eau tous les jours deux ou trois fois: cela suffit ordinairement pour nettoyer les et détruire les effluves.

L'équinancie ou angine. — C'est une maladie qui peut tuer les pores dans vingt quatre heures; elle provient de la privation de l'eau dans les grandes chaleurs, d'un air malsain, d'une température froide et humide dans la belle saison. Le porc qui en est atteint a la voix rauque la respiration gênée, le pouls agité; il trépigne des pieds, branle la tête et a le cou enflé.

Remèdes. — Passez lui un cordon de crin enduit de moules de cantharides à travers l'enflure du coup, et remuez le chaque jour en renouvelant chaque fois l'enduit; faites-lui ensuite prendre toutes les trois heures, tant en boisson qu'en lavement, un demiard du remède préparé comme si après: trois chopines d'une infusion d'absinthe très forte, un demiard et demi de vinaigre; on mêle bien et on fait avaler en plusieurs fois.

Cette maladie étant contagieuse, le cadavre du porc doit être enterré en entier si on vient à le perdre.

Cours de ventre. — Tout ce qui énerve, tout ce qui irrite les organes digestifs peut donner lieu à une semblable diarrhée; elle peut provenir aussi de quelque vice dans le foie.

Remède. — Mettez le porc atteint de cette maladie à la diète les premiers jours, et ensuite lui donner de bons aliments.

Caillots de sang aux oreilles — Il arrive quelquefois que les oreilles des pores s'enflent considérablement, et en y regardant l'on y découvre une tumeur contenant une liqueur fluide. En ouvrant cette tumeur, qui pour l'ordinaire est la suite d'une morsure, on y trouve du sang.

Remèdes. — Injectez dans l'ouverture de l'eau de vitriol bleu, et la plaie guérira ensuite d'elle-même.

Vers aux oreilles. — Les oreilles des pores, principalement ceux que l'on nomme oreillard, sont sujettes à se fendre quand elles sont exposées au soleil. Les mouches s'amusent sur les plaies, y déposent leurs œufs desquels proviennent les vers que l'on trouve aux oreilles.

Remèdes. — Enduisez les parties blessées avec un mélange de deux portions de goudron et d'une d'huile de térébenthine.

La jaunisse chez les porcs.—Cette maladie atteint les porcs qui ont souffert de la faim, ceux qui reçoivent de mauvais aliments ou qui digèrent mal; elle est occasionnée quelquefois par des vers, des pierres, des obstructions, dans ce dernier cas elle est souvent incurable et mortelle.

Le porc atteint de la jaunisse digère mal et n'a point d'appétit; il rend un excrément pâle et glutineux, et une urine rougeâtre; il a le blanc des yeux et le palais jaunes. Cette maladie a pour cause immédiate l'inflammation aiguë ou chronique du foie.

Remède.—Commencez par donner aux porcs malades un bon toit, ensuite des aliments cuits et de facile digestion. Si la jaunisse a déjà duré quelques jours, employez le séton: c'est un moyen de hâter la guérison.—(Voir aux "recettes.")

Mettre en réserve les œufs destinés à la couvaison

Empaquetez les œufs que vous mettez en réserve pour la couvaison, dans de l'avoine que vous aurez placée dans une boîte pour cet usage. Mettez cette boîte dans un endroit où la température soit modérée, afin de pas exposer les œufs au froid ou à une trop forte chaleur. Quand vous placerez les œufs dans la boîte, ayez soin de mettre les œufs le petit bout en bas. Paquetés soigneusement vous pourrez les conserver longtemps. Les œufs n'ayant pas plus de quinze jours pourront servir à la couvaison; mais plus ils seront frais, plus vous aurez chance de réussir.

L'huile de charbon pour débarrasser les pommiers des parasites qui les infestent.

Pour débarrasser les pommiers des parasites qui les infestent, consistant soit en mousses et lichens, soit en teigne, vers, pucerons lanigères, kermès etc., on peut avantageusement se servir d'huile de charbon qui sert à l'éclairage. On l'applique au moyen d'un pinceau de petite dimension, dont le manche doit être plus long qu'on ne le fait ordinairement afin d'atteindre plus facilement dans l'intérieur des branches. On étend le liquide également sur toutes les surfaces, en ayant soin de ne pas le laisser s'agglomérer sur aucun point, surtout aux bifurcations qui forment les branches, quoiqu'il n'y ait aucun inconvénient à redouter sur les vieilles écorces.

Cette opération ne doit se pratiquer qu'avant l'évolution de la sève au printemps, et seulement sur le pommier et le poirier. L'huile de charbon donnerait les plus fâcheux résultats si elle était employée sur les pruniers, les cerisiers et même la vigne, il ne faudrait pas non plus en faire usage à l'égard des pommiers et des poiriers dont les écorces, au lieu d'être vieilles et rugueuses, seraient lisses et herbacées.

Cause de malaise chez le cultivateur.

Ce qui souvent est une cause de malaise, même de pauvreté chez le cultivateur, c'est qu'il ne sait limiter l'étendue de son exploitation rurale au capital qu'il possède et à la somme de travail qu'il peut convenablement disposer. Ce qui ruine le cultivateur, ce

qui chez lui, tue le capital, c'est son désir d'étendre sans cesse son lopin de terre. L'amélioration de peu de terrain qu'il possède le conduirait plus sûrement à l'aisance et à une fortune relative, bien entendue; qu'il s'agrandisse donc lentement, en ayant soin d'améliorer sans cesse sa terre et de ne cultiver les plantes qui lui rapportent profit. Pour qu'il sache s'il y a avantage de se livrer à telle ou telle culture, il faut qu'il puisse compter, il faut qu'il fasse chez lui de la comptabilité agricole. Il n'y a pas de marchand, même avec un roulant de \$500 à \$1,000, qui ne tienne pas compte de ses opérations commerciales de chaque jour. Cependant il y a des cultivateurs qui, avec un capital d'exploitation de \$4,000 à \$5,000 ne font aucun calcul de leurs opérations pendant des années et des années; ils sèment, ils moissonnent, sans s'occuper s'il y a gain ou perte dans le genre de culture qu'ils poursuivent.

Préparations du sol et répartition des engrais.

Toutes les préparations du sol, ainsi que la répartition des engrais, doivent avoir pour but de favoriser le développement des racines. Or, pour connaître les préparations du sol les plus convenables pour telle ou telle plante, il est essentiel de connaître son mode de végétation souterraine: ce qui ne peut s'acquérir que par l'étude et une constante observation de la marche de la nature à l'égard des plantes; telle plante, à racines nombreuses, traçante, exige un ameublissement convenable de la couche arable; telle autre plante dont les racines pénètrent plus profondément, prospérera d'autant mieux que l'ameublissement du sol sera plus profond. C'est pour ces plantes surtout, qu'il faut pratiquer les défoncements; négliger d'exécuter cette opération, c'est placer la plante dans des conditions défavorables, c'est nuire au développement des racines et finalement, au développement de toute la plante.

Voilà ce que l'on enseigne dans nos écoles d'agriculture et comment on habitue les jeunes gens qui se destinent à exercer la vocation agricole, à raisonner les différents travaux de culture, puisque c'est le raisonnement seul qui pourra rendre l'exécution intelligente.

Choses et autres.

Agriculture théorique et pratique.—Théorie, en français c'est la science, la connaissance des lois et des faits. Pratique, c'est la mise à exécution, la reproduction de ces faits. Dire qu'un cultivateur est un bon théoricien, c'est donc dire qu'il connaît parfaitement les faits qui ont rapport à l'agriculture. Or, ce n'est pas une chose à dédaigner que cette connaissance, et ce n'est pas un mauvais compliment à faire d'un homme, que de dire de lui qu'il possède la théorie de son métier. D'où vient donc que, parmi les cultivateurs, on se figure que les praticiens seuls connaissent les faits qui se rapportent à l'agriculture? C'est dire clairement, par exemple, que la connaissance de ces faits, des variations atmosphériques et de leurs résultats sur une exploitation, n'est pas du ressort de la théorie, et pourtant ces circonstances si variées, auxquelles doit obéir le cultivateur, sont précisément les premiers éléments d'une bonne théorie agricole.

Cette délimitation prouvant l'injustice de la préférence qu'on semble accorder à la pratique sur la théorie, suffit à elle seule pour montrer combien serait préjudiciable une instruction agricole qui ne consisterait, pendant les premières années, qu'en exercices manuels, et baserait ensuite l'enseignement théorique sur les faits qu'auraient pu produire ces exercices.

Le jeune bétail au point de vue de l'engraissement.— Les agronomes Anglais s'accordent à affirmer que, partout où l'on nourrit bien le jeune bétail, on développe en lui la faculté d'engraissement.

Le premier soin, suivant ces agronomes, est de lui donner suffisamment de lait pendant le jeune âge, et assez longtemps; de ne pas sevrer trop tôt, ni brusquement; de remplacer successivement le lait qui supprime par des rées de facile digestion et substantielles; de régler ensuite la nourriture de telle manière que les jeunes animaux ne maigrissent jamais et progressent toujours; avec de tels procédés, disent les agronomes Anglais, il n'est pas de race dans laquelle on ne puisse développer la faculté d'engraissement pendant la croissance, tout en la hâtant. Les meilleures races anglaises, introduites dans notre pays, perdraient bientôt ces avantages et les manières qui les font reconnaître, si nous les soumettions à l'éducation misérable qui y est trop habituelle, et qui consiste à ne donner aux jeunes animaux encore improductifs que juste la nourriture nécessaire pour les empêcher de mourir.

Ainsi, de l'aveu même des Anglais, c'est sur l'abondance et la qualité de la nourriture qu'est fondé tout le système d'éducation du bétail auquel depuis si longtemps déjà ils sont redevables des brillants résultats qui ont affirmé les bases de leur réputation agriole. Mais, pour bien nourrir, il ne suffit pas de vouloir, il faut encore que le système cultural adopté réponde à ce désir et produise en quantité convenable les aliments nécessaires à la bonne tenue du bétail.

Quand ici, la masse des cultivateurs ne comprend pas encore l'importance qu'il y avait à introduire sur leurs fermes l'assolement alternatif et la culture fourragère, n'essayons pas de ramolir et d'acclimater des races d'animaux qui ne se sont formées en Angleterre qu'au jour désigné par les perfectionnements de la culture.

RECETTES

La gale chez les porcs.

La gale est causée par la mauvaise nourriture et se communique par la contagion. Lorsque les porcs en sont atteints, il leur vient des vésicules à la surface du corps, particulièrement aux aisselles et à la face intérieure de la cuisse ou de la hanche; ces vésicules rendent du pus, forment une croûte et leur occasionnent des démangeaisons.

Règles. — Si la gale est naissante et qu'elle ne soit pas maligne (on connaît qu'elle est maligne quand les plaies gangreneuses s'étendent et s'ouvrent, qu'elles suppurent beaucoup et rendent la peau épaisse et laideuse), baignez pendant quelques jours consécutifs le porc galeux avec une forte décoction de tabac noir bouilli dans l'eau, ou une décoction d'une once et tiers d'ellébore blanc dans un peu plus d'une pinte d'eau.

Si la gale est enracinée et maligne, et pourtant sans former de grosses plaies, donnez au porc une bonne nourriture, lavez-le souvent avec de l'eau tiède dans le commencement, quand la peau est douloureuse; et ensuite, quand elle ne l'est plus, frottez-la avec une brosse très-grossière et enduisez la peau de graisse ou d'huile.

Onglet dans les yeux du porc.

Tout le monde sait que le porc a de petits yeux; ainsi il perd quelque fois la vue momentanément, par suite d'une inflammation qui fait se mêler et couler sur l'œil la membrane cignotante ou la troisième paupière. Cette inflammation, connue sous le nom d'onglet, se distingue par l'avancement considérable de la membrane cignotante sur le coin interne de l'œil, par la rougeur de l'œil, même par la démarche peu assurée du malade et par son peu d'envie de manger. C'est une erreur de croire que ce manque d'appétit provient de cette maladie, il faut l'attribuer à toute autre cause, et par conséquent se dispenser de tailler la membrane cignotante qui n'est qu'une opération barbare et inutile.

Règles. — Pour faire cesser cette inflammation, changez le porc de local, où il pourra être plus sagement; baignez-lui les yeux deux ou trois fois par jour, avec une liqueur composée d'un gros de vitriol bleu dissous dans trois demiars d'eau.



L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1885.

AVIS public est par les présentes donné que les personnes dont les noms suivent ont, respectivement demandé une licence en vertu du susdit Acte, savoir :

M. F. H. Prolix, licence de magasin pour faire commerce à son domicile, à Ste Anne de la Pocatière;

M. Auguste Lord, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à St Pacôme, près des scieries de Messieurs King;

M. Martial Lévêque, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à St Philippe de Néri, près de la route qui conduit à Mont-Carmel;

M. Léon Roy, licence d'hôtel, pour tenir un établissement à son domicile, à St Paschal, près de la gare de "l'Intercolonial";

M. Louis Messier, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, au village de Kamouraska.

ALFRED POTVIN,

Inspecteur en chef des licences de l'arrondissement de Kamouraska.

Ste Anne de la Pocatière, }
10 Mars 1885 }
12 mars 1885.

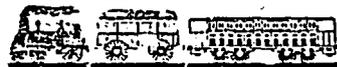
BILLETTS DE PASSAGE

POUR TOUTES LES PARTIES

D'Ontario, des Etats-Unis, de Manitoba, Nord-Ouest Canadien.

T. D. Shipman, Ecr. Agent-Général a déposé chez A. DUBUIS, VILLAGE DES AULNAIES, des billets (tickets) de passage pour la commodité des voyageurs et leur éviter par là le trouble de prendre leurs billets (tickets) à Lévis ou à Québec.

Les voyageurs recevront tous les renseignements qu'ils désireront, avec cartes à feuilles de route pour MANITOBA et NORD-OUEST; BOSTON, FALL RIVER, et toutes les villes manufacturières des Etats-Unis; MONTANA, où un grand nombre ont fait fortune, surte à "Butte City."—Les mines d'or du "Cœur d'Aldne" sont inépuisables, et des mineurs ont fait de \$10 à \$25 par jour.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 23 novembre 1884.

Un fromager et deux apprentis fromagers demandés.

M. François Gendron, gérant des fromageries de Ste Anne de la Pocatière et du Village des Aulnais, a besoin d'un fromager ayant servi pendant une année dans une fromagerie; de plus deux jeunes gens qui voudraient s'initier à la fabrication du fromage, y trouveraient de l'emploi.

S'adresser à **FRANÇOIS GENDRON,**
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

12 février 1885.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Rimoueki.

No. 1348.

Dame PHILOMENE ST-LAURENT, épouse de NAPOLEON CHAREST, comme gaut, dûment autorisée à ester en justice, tous deux de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider, a intenté une action en séparation de biens contre son dit mari le 27 février 1885.

Rimoueki, 3 mars 1885.

BILLY & DRAPEAU,
Procureurs de la Demanderesse

5 Mars 1885.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT.
District de Rimouski.

Devant le Greffier en vacance.

Le deuxième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-cinq.

EDOUARD ONESIPHORE MARTIN et THOMAS LEBEL, tous deux marchands de la paroisse de St Octave de Métis et y fai ant affaires en société sous les nom et raison de "Martin & LeBel,"

Demandeurs,

vs.

FORTUNAT ST-AMANT et CALIXTE ST AMANT, ci devant de la paroisse de St Moïse et actuellement aux États Unis d'Amérique, et tous deux cultivateurs,

Défendeurs.

Il est ordonné sur requête de F. F. Rouleau, Procureur des Demandeurs, vu qu'il appert du rapport de l'huissier, annexé au Bref de sommation en cette cause que les Défendeurs ne pouvant être trouvés en ce District, qu'ils ont quitté leur domicile et sont absents de la Province de Québec où ils possèdent des biens mobiliers et immobiliers, que les dits Défendeurs soient notifiés par deux avertissements en langue française à être insérés dans la Gazette des Campagnes, journal publié en la paroisse de Ste Anne de la Pocatière, et en langue anglaise dans le Saturday Budget publié en la cité de Québec, de comparaitre et de répondre à l'action en cette cause sous deux mois de la dernière insertion du dit avertissement, et sur défaut des Défendeurs de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit il soit permis aux Demandeurs de procéder comme dans une cause par défaut.

LETENDRE & CHAMBERLAND,
G. C. C.

5 mars 1885.

GRAINES DE NEGONDO (Erable à Gigudres) à 10 cts le 100 ou 25 cts l'onco. Une onco contient près de 500 graines. Déduction libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à trois ans pour 15 cts pièce. Expédié franco. S'adresser à

M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,
St-Bathélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

Ecrémense de lait "Laval."--Pour beurseries, fromageries et laiteries de grandes exploitations.

AVANTAGES.

- 1o. On peut séparer la crème du lait immédiatement après le trayage.
 - 2o. On obtient 10 à 15 pour cent plus de beurre que par tout autre système.
 - 3o. Le lait et la crème peuvent être utilisés de 24 à 36 heures plus tôt qu' par tout autre méthode.
 - 4o. L'appareil est facile à nettoyer et ne demande pas de fortes fondations.
 - 5o. Il exige moins d'espace que tout autre machine du même genre.
 - 6o. Construction simple.—Force motrice convenable: celle d'un cheval ordinaire ou l'équivalent. Capacité: 750 à 800 livres de lait à l'heure.
- 2,533 de ces machines sont maintenant en usage en Europe et en Amérique.
- Pour plus amples informations, pour commandes, etc., adressez-vous à

LEFRANCOIS & THIBOUTOT,
110, rue St Paul, Québec

A VENDRE

Une terre de 4 x 40 arpents, au premier rang de Ste Flavie, près de l'Eglise, de l'école, et d'un moulin à farine,—avec bâtisses en bon ordre et assurées. Pas de rente aux Seigneurs.

AUSSI :

Une terre de 4 x 40 arpents, au premier rang de Ste Flavie, à environ 2 milles de l'Eglise,—avec bâtisses. Aussi, à vendre plusieurs bêtes à corne.

Le tout à de bonnes conditions.—Possession au 1er mai 1885.

S'adresser à

L. DIONNE, Avocat,
à Rimoueki où à Ste Flavie.

Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les membres de cette Compagnie que par une résolution en date du 7 (sept) Mars courant, il a été imposé une taxe ou répartition, pour rencontrer les pertes considérables, éprouvées depuis le mois d'Octobre dernier (1884), et celles qu'elle pourrait éprouver d'ici à la fin de l'année (31 Août 1885), comme suit :

De VINGT PAR CENT sur tous les billets de dépôt en force au 15 Décembre 1879 jusqu'au premier de Septembre 1883; et DIX PAR CENT sur tous les billets de dépôt en force du premier Septembre 1883 jusqu'au 15 Février 1885.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis, pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie, ou la Villa de St Germain de Rimouski, sous le plus court délai.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,
Secrétaire.

Rimouski, 11 Mars 1885.

N. B.—Il est aussi résolu: Qu'avis public soit donné aux différents journaux de la Province, que les Agents de cette Compagnie n'ont aucun droit de faire payer CINQ PAR CENT COMPTANT, sur leurs billets de dépôt, par les assurés, en s'assurant.

F. F. R.
Sec.

19 Mars 1885.